



Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE  
— AUJOURD'HUI —

Info  
COUPE

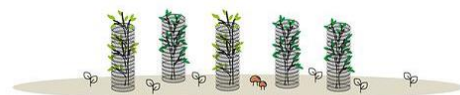
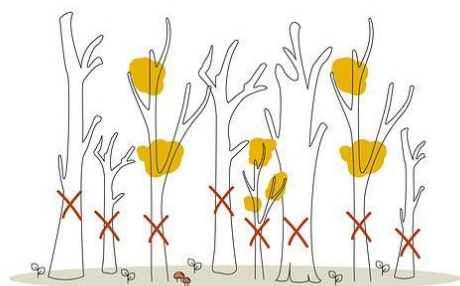
Octobre 2021

## Forêt domaniale de Bois d'Arcy

La forêt domaniale de Bois d'Arcy est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier\*, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2009-2028.

Aujourd'hui l'ONF, prévoit une coupe sanitaire sur les parcelles 10, 12, 16, 17, 22, 34 et 35 situées sur le territoire des Clayes-sous-bois

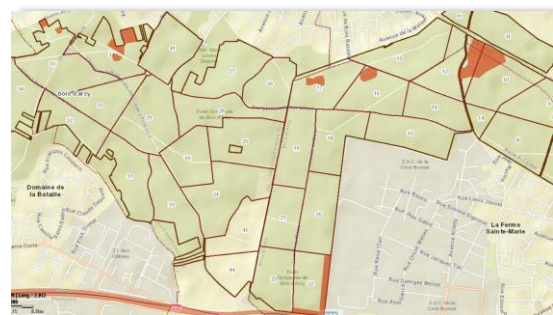
### Une coupe sanitaire suivi d'une plantation



Si la santé des peuplements est critique et ne permet plus d'assurer la régénération naturelle de la forêt (maladie et crise sanitaire par exemple), tous les arbres dépérissants ou morts sont coupés. Une plantation est ensuite programmée l'hiver suivant pour assurer le renouvellement de la forêt.

### Informations coupe

Parcelles	10, 12, 16, 17, 22, 34 et 35
Surfaces	9,78 hectares
Type de peuplements	Châtaignier, chêne, frêne et autres feuillus
Volume de bois prélevé	1076 m <sup>3</sup> de bois
Date de début des travaux	Octobre 2021
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques)



### Pourquoi cette coupe ? La maladie de l'encre du châtaignier a impacté l'état sanitaire des peuplements de ces zones de parcelles.

La maladie de l'encre est due à un pathogène (*Phytophthora*) microscopique qui attaque le **système racinaire des arbres, entraînant un dépérissement rapide des châtaigniers**. À l'état latent, ce pathogène s'est propagé très rapidement ces dernières années au sein des châtaigniers en raison de printemps humides qui ont favorisé sa multiplication et son déplacement dans le sol. Puis les périodes de sécheresse qui ont suivi n'ont pas permis aux arbres affaiblis de réagir, phénomène amplifié par le caractère sableux du sol.

L'évolution du dépérissement des châtaigniers est rapide. En l'absence de traitement de cette maladie, les châtaigniers doivent être coupés. **Gestionnaire de la forêt, l'ONF met en œuvre des coupes sanitaires qui peuvent conduire à des coupes rases afin d'assurer la sécurité des usagers de la forêt et préparer les plantations.**



## Info chantier

>> Cette coupe sera réalisée par l'ONF en bois façonné : l'ONF va prendre la responsabilité de l'organisation de l'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers et la remise en état des lieux.



**Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public**  
**Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.**

## Après cette coupe ?

Les parcelles vont bénéficier d'une plantation l'hiver suivant (2022-2023) d'essences diverses, **adaptées au sol et au climat et tolérantes au pathogène** : les forestiers prévoient la **plantation de 1650 tiges/ha avec en majorité de chêne sessile** avec un **mélange de feuillus divers et fruitiers forestiers** afin de garantir la diversité des peuplements et leur résilience.

>> Avant la plantation, une opération de broyage de la végétation existante permettra de préparer le sol à la plantation. Les jeunes plants seront protégés de la dent des grands herbivores par des protections individuelles.



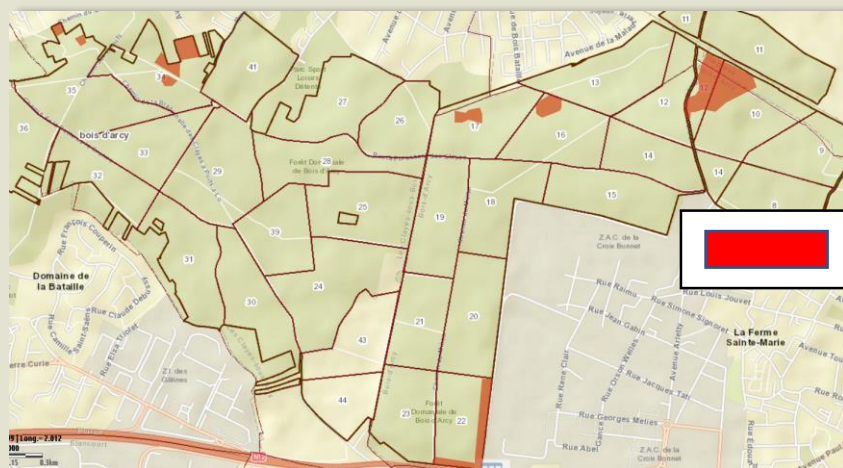
## Où va le bois prélevé ?

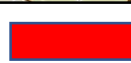
Du fait de sa faible qualité, due à l'état sanitaire des peuplements, le bois issu de cette coupe sera **valorisé bois énergie** : en bois de chauffage (bois-bûches) en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour alimenter les chaudières franciliennes.

En Ile-de-France, le bois énergie est **valorisé à – de 45 km en moyenne de la forêt où il est prélevé.**

**Les branchages de – de 7 centimètres de diamètre sont laissés dans les parcelles afin de nourrir le sol forestier.**

## Plan des coupes parcelles 10, 12, 16, 17, 22, 34 et 35 en forêt de Bois d'Arcy



 **Coupe sanitaire**

## La forêt domaniale de Bois d'Arcy

Grande de **479 hectares**, la forêt domaniale de Bois d'Arcy est une forêt périurbaine, située à proximité de la ville. Elle est composée à **66 % de chênes**, également de châtaigniers et autres feuillus. Elle faisait autrefois partie du domaine royal de Versailles et servait de réserve de bois et d'eau. Elle se caractérise par un morcellement du massif, un maillage dense des voies de communication. L'urbanisation a conquis les lisières de la forêt.



## La sylviculture en Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13<sup>e</sup> siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Ile-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.\* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

\*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

## CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest  
27, rue Edouard Charton  
78000 Versailles

**Ysatys Nadji**  
Chargée de Communication  
[ysatys.nadji@onf.fr](mailto:ysatys.nadji@onf.fr)